Section de la Meuse

Compte-rendu du CDAS du 30 juin 2023

ORDRE DU JOUR

Validation du compte-rendu du CDAS du 18 avril 2023

Compte-rendu d'activité 2022 du service social

Compte rendu du séminaire et présentation des chantiers de la réforme

Réajustement de la répartition prévisionnelle 2023 des crédits d'Action Locale

Questions diverses

Réajustement de la répartition prévisionnelle 2023 des crédits d'Action Locale

– les inscriptions pour la sortie à Sainte Croix ont démarré doucement. Pensez à vous inscrire avant le 11 juillet pour cette sortie dans ce parc animalier, où plus de 1500 animaux vivent en semi-liberté (20 € par personne). Le départ se fera en bus de Verdun et de Bar le Duc, le 16 septembre.

– la plate-forme en ligne d'aide aux devoirs sera reconduite pour l'année scolaire prochaine. Vous y trouverez des cahiers de vacances et des annales pour les examens. Le niveau s'étale du CP à la terminale.

– 4 personnes ont demandé l'aide au financement du permis de conduire (100 € pour les enfants à partir de 15 ans) cette année.

– Un sondage vous avait été communiqué pour choisir si l'arbre de Noël aurait lieu un mercredi ou un dimanche après midi. Sur les 70 réponses attendues :

- 16 réponses pour le dimanche
- 17 réponses pour conserver le mercredi
- 37 non réponses

L'arbre de Noël restera donc fixé au mercredi. Il aura lieu cette année au Citybowl de Verdun, le 29 novembre.

– Un baptême de l'air va être organisé en septembre, au Rozelier, à côté de Verdun. La participation sera de 10 € pour une vingtaine de minute en vol et un repas au restaurant la Faillote. Les enfants peuvent participer à partir de 4 ans. Les inscriptions seront ouvertes le 1er septembre. Il n'y aura que 30 places, les 1ers inscrits seront les 1ers servis !

Compte-rendu d'activité 2022 du service social

Notre assistante sociale peut intervenir lors de difficultés sociales ou professionnelles pour tous les agents : titulaires, stagiaires, contractuels, Berkani, Pacte, services civiques, agents apprentis, pensionnés…

Elle peut également intervenir pour informer et soutenir les encadrants lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés dans le cadre de leur mission.

Elle agit avec respect du secret professionnel et étique. Elle peut se déplacer à votre domicile (uniquement si vous le souhaitez).

Elle intervient pour les agents de la DGFiP, mais aussi des douanes et de l'INSEE. Cela représente 504 pensionnés et 202 actifs. 16% des agents ont fait appel à elle en 2022, essentiellement pour des difficultés financières et des problématiques vie privée / vie professionnelle. Pour les retraités, elle peut leur offrir un accompagnement administratif et les aider à connaître et accéder à leurs droits.

Les agents sont essentiellement à l'origine des demandes d'interventions. Elles peuvent venir également des chefs de service ou des services RH.

Un secours financier peut être proposé, en cas de dépenses à caractère indispensable dont le non-paiement aurait des conséquences préjudiciables. Cette aide est rapide et reste confidentielle.

Huit aides ont été accordées en Meuse en 2022 (actifs et pensionnés de toutes les directions).

Les demandes ont concerné principalement le logement, les dépenses courantes, les dépenses en cas de baisse de revenu ou de séparation ainsi que les dépenses de santé.

Elle peut également exercer une mission d'intervention pour le collectif, dans la sphère professionnelle, si le collectif de travail ne va pas bien ou qu'un agent met en difficulté tout le service. La demande doit venir du terrain. Dans ce cas, tous les agents seront rencontrés un par un. Des pistes d'action seront proposées. Cela peut être une étape antérieure à la médiation interne.

Elle offre un accompagnement à la mobilité dans la fonction publique, si vous souhaitez vous reconvertir ou emprunter une passerelle. Elle pourra vous dispenser des conseils et vous aider à trouver le bon interlocuteur.

En cas de difficultés dans votre vie privée comme professionnelle, n'hésitez pas à la solliciter.

Compte rendu du séminaire et présentation des chantiers de la réforme

- Budget

Au niveau national, les crédits budgétaires 2023 dédiés à l'action sociale sont de 111,40 M€

Au niveau local, le montant global alloué est de près de 4,5 M€ (4 482 514 €), en tenant compte d'une mise en réserve : 6 % au titre du global et 3 % au titre de la précaution.

Pour la Meuse, notre dotation est fixée au montant plancher, soit 18 000 €.

- Cession des résidences de vacances

13 fermetures ont déjà eu lieu.

50 % des produits de cession sont toujours prévus pour être reversés à l'Action sociale dans le cadre de projets immobiliers, dont la rénovation des résidences EPAF conservées ou encore la réfection de restaurants collectifs. Pour rappel, les autres 50 % seront hélas perdus pour l'action sociale ministérielle !

- Réforme du réseau de l'action sociale

Aujourd'hui, les délégués et déléguées dits de

proximité, par une spécialisation thématique au sein d'une région, se voient restreints dans leurs activités à une ou deux spécialités de l'action locale et réduits à un rôle d'aide à l'organisation matérielle pour les autres aspects.

De même, celles et ceux qui ne sont pas référents thématiques peuvent couvrir plusieurs départements, même non limitrophes, multipliant les missions et occasionnant des temps de transport importants. C'est le cas pour notre déléguée, qui doit aussi s'occuper du département des Ardennes.

- Communication

Les agentes et agents du ministère sont souvent peu ou mal informés sur l'existence de l'action sociale ministérielle. Un plan global de communication est en cours d'élaboration (avec vidéos, enquêtes de satisfaction réalisées et diffusées).

Nous saluons l'intention mais un gros point d'achoppement existe : les collègues retraités. Depuis la loi RGPD, les collectes de données personnelles pour maintenir le lien ne sont plus possibles et ne peuvent plus être transmises par le SRE (Service des Retraites de l'État) comme précédemment.

Nous dénonçons régulièrement cette problématique pour laquelle une solution pourrait être mise en place : inclure dans le dossier retraite une autorisation pour recevoir les informations sur les diverses prestations mises en œuvre par la délégation.

Questions diverses

Les aides sociales évoluent au 1er juillet 2023 :

La création d'un Chèque Sport Finances, pour les enfants de 12 à 17 ans, permettra de favoriser la pratique sportive des enfants et adolescents.

L'aide est donnée sous conditions de ressources :

- 80 euros pour les agents dont le QF est inférieur à 13000 €,
- 50 euros pour un QF entre 13000 et 26000 €.

Le tarif des Tickets CESU évolue pour les 6/12 ans : extension du bénéfice de la prestation actuelle jusqu'au 14 ans révolus de l'enfant et 17 ans pour les familles monoparentales ou porteur de handicap.

Le barème de ressources du CESU est revalorisé à hauteur de 5 %.

Les aides pour le logement étudiant évoluent également au 1er juillet 2023 :

- 400 euros pour notre zone 2
- 500 pour la zone 1.

Contactez notre déléguée à l'action sociale pour plus de renseignements.

L'aide à la 1ère installation va être revalorisée de 56 %.

Vos représentant·e·s :
Eve Cultot,
Françoise Jacobée,
Enrico Schaeffer.